

STRATÉGIE RÉGIONALE

SPORT

SANTÉ

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
2020-2024

Bilan intermédiaire au 1^{er} janvier 2023

Sommaire

Introduction	4
Pilotage	6
Glossaire	7
Plan d'actions détaillé	8
<i>Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive</i>	11
<i>Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée à des fins d'appui thérapeutique</i>	32

Introduction

Une instruction commune n° DS/DSB2/SG/DGS/2012/434 du 24 décembre 2012, transmise aux ARS et DR(D)JSCS, leur demandait la mise en œuvre opérationnelle des mesures visant à promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives (APS) comme facteur de santé publique, comme déclinaison régionale du Plan national sport, santé, bien-être (PNSSBE).

Conformément à cette instruction et à partir de 2013, l'ARS et la DR(D)JSCS se sont mobilisées pour promouvoir l'activité physique comme facteur de santé et pour établir des priorités avec la mise en place d'actions régionales autour du sport-santé. Ce plan a permis une collaboration entre les deux institutions et l'élaboration conjointe d'un Plan régional sport, santé, bien-être et la mise en place d'un réseau « sport-santé ».

En 2019, la Stratégie nationale sport santé (SNSS) 2019-2024 prend le relais du PNSSBE et porte l'ambition de changer de paradigme pour faire reconnaître pleinement l'activité physique et sportive comme facteur de santé physique et mentale, et de proposer des solutions qui permettent de déployer cette activité dans des conditions sécurisées, reposant sur des pratiques adaptées, accessibles, voire labellisées avec un encadrement compétent.

Une seconde instruction interministérielle n° DGS/EA3/DS/B1/2019/253 du 6 décembre 2019 demande une déclinaison régionale par les ARS et DR(D)JSCS.

2020-2024 NOUVELLE STRATÉGIE RÉGIONALE SPORT-SANTÉ

Dans ce cadre, le travail engagé dans le Plan régional sport-santé bien-être de Bourgogne Franche-Comté (2016-2020) est poursuivi et amplifié fin 2020 par une nouvelle Stratégie Régionale Sport-Santé (SRSS) Bourgogne Franche-Comté. Son écriture a été réalisée par l'ARS et la DR(D)JSCS avec l'appui du Réseau sport-santé et des acteurs régionaux. Cette stratégie inscrit des actions régionales en faveur de la santé dans le cadre et les objectifs nationaux de la SNSS.

Cette déclinaison régionale est composée de 31 actions portées par 2 axes :

- ▶ Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive ;
- ▶ Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée à des fins d'appui thérapeutique.

Les priorités de ce plan d'actions sont :

- ▶ Poursuivre le recensement de l'offre d'APA en s'appuyant sur la plateforme internet EsPASS ;
- ▶ Assurer la diffusion d'outils pour les professionnels de santé afin d'augmenter le recours à la prescription d'APA ;
- ▶ Augmenter la pratique sport-santé des publics : jeunes, personnes âgées, salariés, détenus, personnes en situation de handicap, familles monoparentales, en situation de précarité et souffrant de maladies chroniques.

La stratégie régionale, signée le 20 décembre 2020, s'est appuyée sur des objectifs en lien avec le Plan régional de santé et des indicateurs définis qui permettent de réaliser dans ce document un bilan intermédiaire des actions sur 2021 et 2022.

Pilotage

Directeurs de projet :

M. Alain MORIN, Directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé (ARS)

Mme Marie-Andrée GAUTIER, Déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Équipe projet :

Dr Isabelle ROUYER, conseillère médicale DSP – ARS

Eric LALAUURIE, adjoint au directeur de la santé publique – ARS

Laurent MONROLIN, responsable du pôle politiques sportives – DRAJES

Raphaël MEISS, conseiller d'animation sportive – DRAJES

Aurélie MALLET, chef de service - Sports, jeunesse et vie associative – Conseil Régional

Catherine DUC, chargée de mission – Conseil Régional

Daniel PLANCHE, vice-président « sport-santé » CROS BFC

Marie-Lise THIOLLET, cheffe de projet – Réseau sport-santé, CROS BFC

Glossaire

Abréviations, sigles et acronymes utilisés dans le document

ALD	Affection de longue durée
ANS	Agence nationale du sport
AP	Activité physique
APA	Activité physique adaptée
APS	Activité physique et sportive
APSA	Activité physique et sportive adaptée
ARS	Agence régionale de santé
BFC	Bourgogne Franche-Comté
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDOS	Comité départemental olympique et sportif
CLS	Contrat local de santé
CNOSF	Comité national olympique et sportif français
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CPOM	Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens
CPTS	Communauté professionnelle territoriale de santé
CRDS	Contrat régional de développement du sport
CREPS	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive
CROS	Comité régional olympique et sportif
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DIRECCTE	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAJES	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport
DRDJSCS	Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Education nationale
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ETP	Education thérapeutique du patient Equivalent temps plein
FéMASCO	Fédération des maisons de santé et de l'exercice coordonné
FIR	Fonds d'intervention régional
GIE IMPA	Groupement d'intérêt économique "Ingénierie et maintien à domicile des personnes âgées"
INPES	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IREPS	Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MSA	Mutualité sociale agricole
OMEGA H	Objectif mieux être grand âge hébergement
PASS	Parcours d'accompagnement sportif pour la santé
PGI	Pôle de gérontologie et d'innovation
PNNS	Programme national nutrition santé
RRAPPS	Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé
RéPPOP	Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique
RSS	Réseau sport santé
SNSS	Stratégie nationale sport-santé
SRSS	Stratégie régionale sport-santé
SSR	Soins de suite et de réadaptation
SSU	Service de santé universitaire
SUAPS	Service universitaire des activités physiques et sportives
URPS	Union régionale des professionnels de santé

Plan d'actions détaillé

Axe 1 : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE PAR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE	11
Objectif 1 - Contribuer au développement de la pratique d'activité physique et sportive (APS)	
Mesure 1 : Communiquer en direction des publics sur les bienfaits de la pratique régulière d'une activité physique et sportive, sur la condition physique et la santé	
Fiche action 1.1 : Créer et décliner différents supports de communication sur les bienfaits des APS	13
Fiche action 1.2 : Assurer la veille et la diffusion de documents relatifs à la nutrition (notamment PNNS) auprès des structures et publics concernés	14
Mesure 2 : Promouvoir l'APS auprès des publics scolaires et des étudiants	
Fiche action 2.1 : Déployer le programme de prévention du surpoids et de l'obésité « CrokyBouge » dans les écoles primaires	15
Fiche action 2.2 : Lancer une expérimentation pour la mise en place du dispositif « ICAPS »	16
Fiche action 2.3 : Développer des actions de prévention autour des APS et APA pour les étudiants	17
Mesure 3 : Développer la pratique d'APS en milieu professionnel	
Fiche action 3.1 : Développer les APS et l'APA dans le milieu professionnel avec le programme sport-santé entreprise	18
Fiche action 3.2 : Promouvoir et diffuser le référentiel « 6 clés pour booster la santé de votre entreprise »	19
Mesure 4 : Développer l'offre de pratique d'activité physique et sportive pour les seniors et les personnes avançant en âge	
Fiche action 4.1 : Développer l'activité physique pour les personnes âgées autonomes à domicile avec les « ateliers bons jours »	20
Fiche action 4.2 : Développer l'activité physique pour les personnes âgées au sein des résidences autonomie avec le dispositif « les atouts de l'âge »	22
Fiche action 4.3 : Déployer les APA au sein des EHPAD avec le programme OMEGAH 2 pour les personnes âgées	24
Fiche action 4.4 : Elaborer et diffuser un référentiel autour des pratiques en APA spécifiquement en EHPAD	25
Mesure 5 : Développer l'offre de pratique d'APS et d'APA pour les personnes détenues	
Fiche action 5.1 : Développer l'offre d'APS et d'APA en milieu pénitentiaire	26
Objectif 2 - Favoriser le développement territorial de la pratique d'activités physiques et sportives dans un objectif de bien-être et de santé	
Mesure 6 : Stimuler le développement des offres fédérales de pratique d'activités physiques et sportives en faveur du bien-être et de la santé	
Fiche action 6.1 : Inciter le mouvement sportif à développer des créneaux sport-santé bien-être et thérapeutiques	27
Mesure 7 : Favoriser l'accès aux infrastructures sportives	
Fiche action 7.1 : Inciter les collectivités à faciliter l'accès à leurs infrastructures pour la mise en place de créneaux sport-santé pour le mouvement sportif	28
Mesure 8 : Favoriser les mobilités actives pour les déplacements au quotidien notamment dans les espaces publics	
Fiche action 8.1 : Déployer le nouveau module « mobilité active » sur l'eSET à destination du milieu scolaire	29
Fiche action 8.2 : Promouvoir le référentiel « Territoires Nutrition : le journal des collectivités qui s'activent pour les habitants » à destination des collectivités pour faire connaître et adhérer aux directives PNNS	30
Objectif 3 - Déployer les Maisons sport santé sur l'ensemble du territoire	
Mesure 9 : Référencer des maisons sport-santé de manière équilibrée sur les territoires et assurer une large information des publics	
Fiche action 9.1 : Référencer et coordonner les maisons sport-santé de la région	31
Axe 2 : DÉVELOPPER L'OFFRE ET LE RECOURS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE À DES FINS D'APPUI THÉRAPEUTIQUE	32
Objectif 4 - Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'activité physique adaptée et renforcer la coordination interdisciplinaire	
Mesure 10 : Recenser l'offre d'APA, la mettre à disposition du grand public et des professionnels et s'assurer de la qualité des pratiques proposées	
Fiche action 10.1 : Valoriser le site EsPASS et inciter les structures à se référencer sur les offres à visées bien-être et thérapeutique	33

Mesure 11 : Développer la pratique d'APA pour les personnes atteintes de maladies chroniques	
Fiche action 11.1 : Poursuivre le déploiement du dispositif de sport sur prescription, le « Parcours d'accompagnement sportif pour la santé » (PASS), à destination des adultes atteints de pathologies chroniques	34
Fiche action 11.2 : Poursuivre le déploiement des ateliers « Pass'Sport Forme » destinés aux enfants et adolescents en surpoids et obésité	35
Mesure 12 : Développer des APS et APA pour les publics prioritaires	
Fiche action 12.1 : Promouvoir la pratique d'APS et d'APA pour les familles monoparentales	36
Fiche action 12.2.1 : Développer les offres d'APA pour les personnes en situation de handicap mental et psychique	37
Fiche action 12.2.2 : Développer les offres d'APA pour les personnes en situation de handicap moteur et sensoriel	38
Fiche action 12.3 : Favoriser la pratique d'APS et d'APA pour les personnes en situation de grande précarité	39
Fiche action 12.4 : Améliorer le quotidien des aidants en proposant des créneaux d'activité physique	40
Mesure 13 : Développer le recours à la prescription d'APA par les médecins	
Fiche action 13.1 : Déployer l'offre d'APA au sein des maisons de santé pluridisciplinaires	41
Fiche action 13.2 : Sensibiliser les professionnels de santé et assurer la diffusion d'informations	42
Mesure 14 : Développer les compétences des professionnels de santé et du sport intervenant dans le champ de l'activité physique adaptée et favoriser l'interdisciplinarité	
Fiche action 14.1 : Mettre en place des formations/informations complémentaires pour les professionnels de santé	43
Fiche action 14.2 : Former les éducateurs sportifs à la thématique « sport & maladies chroniques »	44
Fiche action 14.3 : Former les équipes pluridisciplinaires et le personnel de l'éducation nationale pour la prise en charge des enfants/adolescents en surpoids ou obésité notamment sur l'APA	46
Objectif 5 - Identifier des voies de solvabilisation de la pratique d'APA à visée sanitaire	
Mesure 15 : Accompagner et soutenir les voies de solvabilisation de l'offre d'APA existantes et en explorer des nouvelles	
Fiche action 15.1 : Lancer une réflexion pour identifier de nouveaux financeurs et pérenniser/déployer les dispositifs existants	47

Sport, santé, bien-être
Bourgogne Franche-Comté

**Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être
par l'activité physique et sportive**

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 1 : Communiquer en direction des publics sur les bienfaits de la pratique régulière d'une APS sur la condition physique et la santé

Action 1.1

Créer et décliner différents supports de communication sur les bienfaits des APS

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

RSS BFC

Partenaire(s) :

- Mouvement sportif
- OMS
- CHU Besançon
- Radios locales
- Presses locales
- Mutuelles

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021 : 0 €
2022 : 5000 €

Source(s) :

DRAJES
Ministère des sports

Description de l'action :

La sensibilisation du grand public aux bienfaits des APS régulières représente un des enjeux de la Stratégie Nationale Sport Santé. La communication sur le sujet des bienfaits de l'APS sur la santé nécessite une meilleure visibilité. Il s'agissait de développer des campagnes et des outils de communication spécifiques et adaptés aux différents publics sur l'ensemble du territoire et sur différents supports (réseaux sociaux, presse, vidéos salle d'attente...). Les manifestations grand public sont également de bons leviers pour promouvoir les bienfaits des APS auprès de nombreux publics (scolaire, universitaire, grand public, entreprises, enfants en situation de handicap mental...). La mobilisation du mouvement sportif est très importante dans ce cadre, celle des médias locaux et régionaux serait également à développer pour la diffusion d'informations au grand public.

Bilan intermédiaire :

De nombreuses communications ont été réalisées auprès du grand public : manifestations sportives, forums de santé, articles de presses, rencontres mutuelles, actions octobre rose et mars bleu...

Outils disponibles : expositions itinérantes « manger-bouger-dormir » à destination des enfants, « sport-addictions-dopage » tout public, kit de prescription, vidéo PASS pour salle d'attente et affiches pour professionnels de santé, site EsPASS, vidéos « APA à la maison », sportivement...

En cours : création d'une série de Podcasts prévention sport-santé, fiches pédagogiques 30 min d'activité physique quotidienne.

Actions phares : Journée insuffisance cardiaque CHU de Besançon : rencontre du public cible (300 personnes), échange avec de nombreux professionnels santé de plusieurs services. Site internet « Ma santé mentale en Côte d'Or » : <https://www.ptsm21.fr/thematiques/vie-quotidienne/sport/>

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

3 campagnes de communication mises en place

de résultats

8 supports différents existants (2 nouveaux en cours) et 12 permanences sur événements réalisés sur la région autour de la promotion des APS

d'impact

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 1 : Communiquer en direction des publics sur les bienfaits de la pratique régulière d'une APS sur la condition physique et la santé

Action 1.2

Assurer la veille et la diffusion de documents relatifs à la nutrition (notamment PNNS) auprès des structures et publics concernés

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
 DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

IREPS BFC

Partenaire(s) :

- ARS
- DRAJES
- Réseau sport-santé
- Membres du Rrapps
- Collectivités territoriales actives PNNS
- Entreprises actives PNNS
- Professionnels de Santé et Paramédicaux
- CROS/CDOS
- Mouvement sportif
- Membres du groupe de travail sur le développement d'environnements favorables

Avancement

- Terminée
 Pérennisée
 En cours
 Non commencée
 Abandonnée

Budget :

2021 :
2022 :

Source(s) :

Description de l'action :

Cette action s'appuie sur le site internet du réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé (Rrapps). Il s'agit de promouvoir des supports et référentiels relatifs au PNNS et d'alimenter et mettre à jour le site internet du Rrapps.

Bilan intermédiaire :

Veille thématique et quotidienne autour de l'alimentation et de l'activité physique. Cette veille est diffusée à l'ensemble des destinataires des bulletins électroniques "La Veille du jour en BFC" (800 destinataires) ; elle alimente la rubrique « Veille documentaire » du site internet du Rrapps : <https://rrapps-bfc.org/veille-documentaire-thematique?thematique=10>

Alimentation de la base de données documentaire Bib Bop (<http://www.bibbop.org>) avec des documents scientifiques et techniques, et des outils pédagogiques acquis dans les centres de documentation de l'Ireps BFC (169 outils disponibles en prêt en BFC).

Les antennes départementales de l'Ireps diffusent sur demande des documents édités par Santé publique France autour de la thématique Nutrition.

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Veille documentaire :

- Nombre d'informations repérées et diffusées, relatives aux thèmes de l'alimentation ou de l'activité physique : **256**

Acquisition de documents :

- Nombre de documents indexés dans Bib sur la thématique Nutrition : **62** documents (sur un total de 9277 documents indexés dont 887 documents « Nutrition »)

- Nombre d'outils pédagogiques indexés dans Bop sur la thématique Nutrition : **10** indexations en 2022 (sur un total de 169)

- Diffusion de documents (Santé publique France) sur la nutrition : données non disponibles

de résultats

Consultation du site internet : nombre de connexions sur le site internet du Rrapps :

Sur le site internet du Rrapps : en 2022, **26313 visites** et **58752 pages vues**

d'impact

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 2 : Promouvoir l'APS auprès des publics scolaires et des étudiants

Action 2.1

Déployer le programme de prévention du surpoids et de l'obésité « CrokyBouge » dans les écoles primaires

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

RÉPPOP BFC

Partenaire(s) :

- ARS
- Éducation nationale
- Santé scolaire
- IREPS

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021 : 36000€
2022 : 37000€

Source(s) :

ARS (FIR)

Description de l'action :

Le programme de prévention primaire "Croky Bouge" vise à véhiculer des messages nutritionnels par le biais de techniques d'animations et supports pédagogiques via la collaboration d'enseignants, infirmier(e)s scolaires et diététicien(ne)s. Cette action s'adresse aux classes de cycle 2 et à leurs parents et s'inscrit dans une démarche d'éducation à la santé positive en renforçant les compétences psycho sociales et suivant le programme scolaire. Elle comprend 6 ateliers d'environ une heure autour de diverses thématiques : "Rythme de vie et sédentarité", "Développer le goût", "L'activité physique", "Boire de l'eau", "Fruits et légumes", "Faim, gourmandise et plaisir". Ces ateliers laissent une large place à l'écoute, l'interrogation et l'expression, ce qui permet d'entamer des réflexions au sein de la classe avec une pédagogie expérientielle et ludique. Le programme rend possible une approche autour du mode de vie (activité physique, sédentarité, alimentation) et le contact avec les parents dont le rôle est essentiel dans le renforcement précoce et durable des comportements favorables à la santé.

Objectifs de l'action :

- Modifier les comportements des enfants en termes de nutrition (sédentarité, activité physique et alimentation)
- Diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité pédiatriques.

Bilan intermédiaire :

- Principe d'action/formation pour les professionnels de l'éducation et de la santé : 1 réunion de lancement + 1 réunion bilan / secteur
- Accompagnement à la mise en œuvre tout au long du programme : déroulement sur l'année scolaire entre les mois d'octobre/novembre à mai/juin
- Adaptations importantes du contenu pédagogique, respectant les mesures de distanciations, liées à la crise Covid. Renouvellement du programme avec les mêmes équipes lorsqu'il a été réalisé sous contrainte sanitaire en 2020-21.

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Sur la période 2020-2022, le programme CrokyBouge a concerné **82 classes, 993 élèves** de cycle 2 dans les **5 secteurs** suivant : Sain Florentin et Sens (89), Besançon (25), Milly Lamartine (71) et Fougerolles (70).

de résultats

- évaluation globale et par séquence auprès des enseignants et des parents ayant participés au programme (contenu pédagogique, compréhension des messages)
- nombre de professeurs des écoles et infirmiers poursuivant l'action l'année suivante

d'impact

- analyse des changements de comportement en fin de programme par le biais de questionnaires remplis par les parents sur le mode de vie (TO et T1)
- perspectives envisagées sur les années suivantes par les équipes éducatives

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 2 : Promouvoir l'APS auprès des publics scolaires et des étudiants

Action 2.2

Lancer une expérimentation pour la mise en place du dispositif « ICAPS »

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

ARS BFC

Partenaire(s) :

- Education nationale
- Collectivités territoriales
- CDOS
- RéPPOP
- Francas
- DRAJES

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021 :
2022 :

Source(s) :

Description de l'action :

Un dispositif ICAPS consiste à augmenter la pratique de l'APS chez un collégien selon une approche systémique composée de :

- un volet éducatif visant à modifier l'attitude et les motivations des adolescents vis-à-vis de l'activité physique,
- une incitation de l'entourage à valoriser l'APS et à encourager le jeune à augmenter le niveau de sa pratique,
- des propositions de nouvelles APS pendant la pause déjeuner, les heures de permanence, etc....,
- des organisations d'activités plus ponctuelles, événementielles,
- des sollicitations des collectivités territoriales pour contribuer à limiter les obstacles à la pratique d'APS,
- la participation des médias à relayer de l'information et valoriser les actions mises en place. Le territoire de Delle a été choisi pour mettre en place cette action pluripartenariale (EN, Collectivité, CDOS, REPPOP, , Francas, DRAJES, ARS....).

Bilan intermédiaire :

- Septembre 2022 : lancement du projet ICAPS avec les partenaires et acteurs locaux.
- Octobre 2022 : formation de l'équipe projet par le CNDAPS
- Novembre 2022 élaboration de la V1 du plan d'action 8 écoles primaires de la CCM volontaires pour déployer des ateliers crockybouge
- Webinaire d'information aux enseignants T1 2023
- Mise en place d'un programme aisance aquatique
- Mobilité douce pédibus et challenge comptage de pas
- Actions sur le collège en cours de finalisation

Le projet a pris du retard en raison du départ du pilote de projet initialement identifié.

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Nombre d'enfants touchés par les projets ICAPS en BFC : projet non encore effectif finalisation du plan d' action sur le collège et le périscolaire en cours
Nombre de projets ICAPS développés : **0**

de résultats

d'impact

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 2 : Promouvoir l'APS auprès des publics scolaires et des étudiants

Action 2.3

Développer des actions de prévention autour des APS et de l'APA pour les étudiants

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

SSU / SUMPPS

Partenaire(s) :

- Aucun

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021 : 0

2022 : 0

Source(s) :

Description de l'action :

- Développer la communication autour de la nutrition
- Réfléchir et mettre en œuvre des actions de prévention collective sur les différents sites géographiques
- Promouvoir une activité physique régulière
- Sensibiliser les étudiants à des activités physiques douces avec des séances d'initiation
- Proposer sur les campus un petit déjeuner sain et gourmand
- Décliner la semaine du goût sur les campus
- Favoriser le déploiement du dispositif de sport sur prescription médicale

Bilan intermédiaire :

Les actions de prévention autour de la nutrition n'ont pas été mises en place en raison du départ du SSU du Dr De Bernardi et de l'infirmier chargé du projet, les autres membres du personnel n'ayant pas été impliqués dans l'action.

Nous n'avons pas pu recruter les étudiants relais santé pour le déploiement des actions. Les consultations nutrition se sont arrêtées faute de nutritionniste en juin 2021.

Nous avons développé une réflexion avec le SUAPS autour du sport santé sur ordonnance avec l'élaboration d'un livret participant.

Le sport sur ordonnance est mis en place depuis la rentrée 2021, à raison de deux séances par semaine. Il s'adresse aussi bien aux étudiants qu'aux personnels. Il rencontre peu l'adhésion des étudiants. Il manque des outils pour convaincre les étudiants sédentaires et/ou en situation de handicap de l'intérêt de pratiquer une activité physique régulière, de l'intérêt de pouvoir être accompagné dans leur pratique.

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Nombre de mises à jour des sites internet (6/an) + communication via les réseaux sociaux : **0**

Nombre d'actions de prévention collective autour de la nutrition (activité physique + alimentation) : **0**

Nombre de participation aux ateliers de découverte (inscription et émargement avant les séances) : **0**

Nombre de consultations de nutrition / diététique : site de Dijon : **50** consultations – Besançon : **150** consultations : **43** (2021)

Mise en place et/ou continuité du sport sur prescription : début sept 2021, 16 personnes se sont inscrites

de résultats

Questionnaire de satisfaction à la fin des ateliers de découverte : 0

d'impact

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 3 : Développer la pratique d'APS en milieu professionnel

Action 3.1

Développer les APS et l'APA dans le milieu professionnel

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

CROS BFC

Partenaire(s) :

- Mouvement sportif
- Enseignants APA
- Diététiciens
- Services santé au travail
- Entreprises
- Services déconcentrés de l'État
- Représentants du personnel / RH
- Acteurs privés

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021: 4000 €
2022 : 2000€

Source(s) :

Fonds propres entreprises
ANS

Description de l'action :

Le sport en milieu professionnel a été longtemps perçu comme un appui au management pour favoriser la cohésion, notamment au sein des entreprises, ainsi que comme un avantage consenti par l'employeur au profit des salariés. Dans ce cadre, le CROS BFC développe le Sport Santé Bien-Être en entreprise. Ce programme intervient dans le but d'améliorer les relations et les conditions de travail, parties intégrantes des enjeux de la Responsabilité sociétale des entreprises. Grâce à ce dispositif le CROS BFC se positionne comme l'interlocuteur unique (au niveau régional) des entreprises pour faciliter la mise en place d'APS et d'APA, d'actions de prévention et de sensibilisation, avec une prestation adaptée et sur mesure pour chaque entreprise sans multiplier les contacts. Ce dispositif est également l'opportunité de développer les chartes « entreprise active du PNNS » en lien avec l'ARS. Les entreprises investies dans un programme sont incitées à obtenir ce label.

Bilan intermédiaire :

La crise sanitaire a développé le télétravail et a ralenti l'activité en présentiel au sein des entreprises. Un programme de vidéos « prévention sport et santé » a été construit mettant à disposition des entreprises une quinzaine de vidéos pré-enregistrées, accessibles en télétravail, sur différentes thématiques (prévention des TMS, alimentation, pauses actives au poste de travail, sommeil, sophrologie, renforcement musculaire au bureau...). Des séances d'activités physiques ont également été proposées en visio. Exemples de programme sur mesure : programmes orientés sur une prise individuelle en activité physique adaptée pour des salariés de retour après un arrêt maladie long (5 séances individuelles sur temps de travail), journée santé au travail avec tests de conditions physiques et découvertes de pratique adaptée, programme de lutte contre les TMS avec interventions collective et individuelle par un professionnel, intervention de diététicien sur l'alimentation au travail, pauses actives en télétravail ou en réunion, rendez-vous sport-santé sur la pause méridienne (APA, APS, médecin du travail, préparateur mental, sophrologue)...

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Intégration de l'APS dans les programmes de prévention à destination des entreprises

de résultats

Nombre de salariés touchés par un programme sport entreprise : **298 salariés**
Nombre de nouvelles entreprises touchées par an / lieux : **3 entreprises/an** (entreprises régionales comprenant plusieurs sites sur le BFC)

d'impact

Mesurer les effets de programme de prévention régional sur les entreprises (absentéisme, arrêt/accident de travail, bien-être...)

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 3 : Développer la pratique d'APS en milieu professionnel

Action 3.2

Développer la pratique des activités physiques et sportives en milieu professionnel en s'appuyant sur le réseau des entreprises actives du PNNS

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

IREPS BFC

Partenaire(s) :

- Membres du Rrapps (RéPPoP Bfc, Réseau Sport santé...)
- Membres du groupe de travail sur le développement d'environnements favorables (animé par l'ARS et l'Ireps)
- Entreprises actives PNNS
- animateurs des contrats locaux de santé
- Direccte BFC,
- Services de santé au travail

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021 :
2022 :

Source(s) :

Description de l'action :

Le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (Rrapps) de BFC vise à améliorer la qualité des actions et des programmes de prévention et de promotion de la santé mis en place. Dans le cadre de la dynamique « Entreprises actives du Programme National Nutrition Santé » (PNNS), les acteurs du Rrapps ont produit le référentiel régional : 6 clés pour booster la santé de votre entreprise grâce à des actions de promotion de la santé en matière d'alimentation et d'activité physique. Dijon : ARS BFC, Ireps BFC, à paraître. (Les référentiels du RRAPPS).

Au niveau de chaque département, ce référentiel est un soutien à la dynamique des entreprises actives du PNNS mise en œuvre avec l'appui de l'Ireps, en lien avec les délégations départementales ARS et les animateurs des contrats locaux de santé.

Bilan intermédiaire :

Réalisation d'un kit de communication :

- Newsletter semestrielle
- Flyer établissements actifs PNNS en BFC : <https://rrapps-bfc.org/sites/default/files/publications/connaissances/2022/flyer-pnns-entreprise%20avec%20contact.pdf>

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation :

Nombre d'entreprises engagées dans la dynamique PNNS : 8 nouvelles entreprises d'ici 2023 : **4**

Nombre d'adhésions à la charte des entreprises actives du PNNS : 3 entreprises d'ici 2023 : **4**

de résultats

Nombre et nature des actions menées par les entreprises : Absence de recul compte-tenu de la récente adhésion des entreprises au réseau

d'impact

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 4 : Développer l'offre d'APS pour les seniors et les personnes avançant en âge

Action 4.1

Développer l'activité physique pour les personnes âgées autonome à domicile avec les « Ateliers Bons Jours »

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
 DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

GIE IMPA

Partenaire(s) :

- Carsat BFC
- Mutualité française BFC
- MSA Bourgogne
- MSA Franche-Comté

Avancement

- Terminée
 Pérennisée
 En cours
 Non commencée
 Abandonnée

Budget :

2021: 1 086 000€
2022 : A consolider

Description de l'action :

Le programme régional, « Les Ateliers Bons Jours – Vivez intensément votre retraite ! », est une offre de prévention en direction des personnes âgées, en particulier celles fragilisées ou en risque de fragilité, de plus de 60 ans, vivant à domicile et en Bourgogne-Franche-Comté

« Les Ateliers Bons Jours – Vivez intensément votre retraite ! » visent à répondre de manière la plus harmonisée possible aux enjeux du vieillissement sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, le programme organise et déploie une offre de prévention de proximité efficiente et adaptée aux besoins du public en lien avec les objectifs de préservation de l'autonomie.

Cette offre régionale s'organise autour des 11 actions collectives de prévention en présentiel et s'est enrichi d'un catalogue de 7 ateliers en ligne pour rester au plus près des retraités notamment lors de la crise sanitaire.

2 ateliers sont orientés vers l'activité physique :

- « L'Equilibre, où en êtes-vous ? » et « L'Equilibre, où en êtes-vous ? 2.0 » portés par la Carsat BFC
- « Force et Forme au quotidien » porté par la Mutualité Française BFC (uniquement en présentiel)

Chaque action répond à un contenu précis encadré par un cahier des charges, validé par des référentiels nationaux et cautionné par des experts scientifiques et/ou médicaux.

Chaque action s'organise sous la forme d'un atelier collectif réunissant 10 à 14 personnes chaque semaine, sur des cycles allant de 12 à 14 séances.

Bilan intermédiaire :

Pour 2021, le programme « Les Ateliers Bons Jours », a mis en place 533 ateliers sur l'ensemble du territoire rassemblant 3552 retraités dont :

- **120 ateliers** « L'Equilibre, où en êtes-vous ? » et L'Equilibre, où en êtes-vous 2.0 » avec **816 participants** respectivement de 74.4 et 72.5 ans d'âge moyen.
Par départements :

Départements	21	25	39	58	70	71	89	90	Total général
L'Equilibre, où en êtes-vous ?	12	8	4	8	3	18	25	2	80
L'Equilibre, où en êtes-vous ? 2.0	8	6	6	5	3	7	3	2	40

- **29 ateliers** « Force et forme au quotidien » avec **215 participants** avec un âge moyen de 73.6 ans.
Par départements :

Départements	21	25	39	58	70	71	89	90	Total général
Force et Forme au Quotidien	4	2	2	6	1	9	3	2	29

Source(s) :

ARS BFC
 Carsat BFC
 MSA Bourgogne
 MSA Franche-Comté
 Mutualité française
 BFC
 CNRACL
 IRCANTEC
 Le Conseil
 départemental de la
 Saône-et-Loire
 CNSA via les
 conférences des
 financeurs des 8
 départements

Pour 2022, les données sont en cours de consolidation au 23/01/23 mais il est d'ores et déjà possible d'identifier :

- **130 ateliers** « L'Equilibre, où en êtes-vous ? » et L'Equilibre, où en êtes-vous 2.0 » avec 1283 participants.
 Par départements :

Départements	21	25	39	58	70	71	89	90	Total général
L'Equilibre, où en êtes-vous ?	29	14	12	13	7	21	26	3	125
L'Equilibre, où en êtes-vous ? 2.0	3					2			5

- **41 ateliers** « Force et forme au quotidien » avec 392 participants.
 Par départements :

Départements	21	25	39	58	70	71	89	90	Total général
Force et Forme au Quotidien	5	5	5	5	2	9	8	2	41

- **1** réunion d'information Equilibre, à destination des retraités, a été organisée spécifiquement en partenariat avec les étudiants STAPS de l'université de Bourgogne
- **1** évènement « Congrès Equilibre, 30 ans de prévention » a été organisé en Mai 2022 à destination des partenaires.

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) : **de réalisation**

Suivi de l'activité des coordinations départementales sur le développement des ateliers bons jours par la supervision de :

- la mise en place effective d'ateliers et d'événements, et leur territorialisation
- du nombre de partenaires rencontrés et de la mise en place de réunions d'information,
- de la participation aux groupes de travail internes au programme.

 de résultats

Nombre d'ateliers déployés
 Nombre d'événements déployés
 Nombre de personnes touchées

 d'impact

Questionnaire d'évaluation d'impact des ateliers déclinés pour chaque thématique

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 4 : Développer l'offre d'APS pour les seniors et les personnes avançant en âge

Action 4.2

Développer l'activité physique pour les personnes âgées au sein des résidences autonomie avec le dispositif « les atouts de l'âge »

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

GIE IMPA

Partenaire(s) :

- Carsat BFC
- MSA Bourgogne
- MSA Franche-Comté
- Mutualité Française BFC
- FAPA 21

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021: 24 981€
2022 : 50 162€

Source(s) :

Résidences
autonomies

Description de l'action :

Les « atouts de l'âge » sont une offre de prévention globale proposée aux seniors vivant dans des résidences autonomie en Bourgogne-Franche-Comté.

Les actions collectives menées visent à maintenir ou à entretenir les facultés sensorielles, motrices et psychiques et à promouvoir les comportements de nature à prévenir la perte d'autonomie. Attentifs au bien-être et à la santé de leurs résidents, les responsables des résidences autonomie peuvent mettre en place, dans leurs établissements, ce programme animé par des professionnels de la prévention et de la santé. Ces actions sont conformes à des référentiels nationaux validés par des experts scientifiques.

Cette offre régionale s'organise autour de 13 actions collectives de prévention dont 4 orientées spécifiquement vers de l'activité physique :

- « Un, deux, trois, équilibre ! » porté par la Carsat BFC pour 12 séances d'1h
- « En pleine forme », porté par la Mutualité Française BFC pour 11 séances d'1h30
- « Escrimez-vous ! », porté par les MSA Bourgogne et Franche Comté pour 12 séances d'1h
- « Bouger en rythme » porté par la Mutualité Française BFC pour 6 séances de 1 à 2h

Bilan intermédiaire :

Pour 2021, 34 ateliers ont été mis en place dans les résidences autonomie de l'ensemble de la région dont

- **5 ateliers** « Un, deux, trois, équilibre ! »
- **2 ateliers** « En pleine forme »
- **2 ateliers** « Escrimez-vous ! »
- **2 ateliers** « Bougez en rythme »

Les données issues de l'évaluation régionale donnent :

- **40 participants** pour l'atelier « 1,2,3 équilibre » : pour 89% d'entre eux, l'atelier a permis une redécouverte des capacités physiques. Pour 76% d'entre eux, nous notons une augmentation de la motivation pour poursuivre une activité physique.

- **8 participants** pour l'atelier « Escrimez-vous » : 88 % des participants déclarent avoir redécouvert des capacités.

96% des participants ne connaissaient pas l'escrime et ont fait évoluer leurs représentations.

- 18 participants pour l'atelier « bouger en rythme » : 86% d'entre eux estiment avoir plus de facilité à bouger et ont pris du plaisir à danser en écoutant de la musique.

A noter que les données des participants ne sont pas disponibles pour l'atelier « En pleine forme ».

Les ateliers d'activités physique ont été développés sur 11 des 20 résidences autonomies qui mettent en place le programme les « atouts de l'âge ».

Par département :

- **1 ateliers dans en Côte d'Or**
- **1 atelier dans le Doubs**
- **1 atelier dans le Jura**
- **2 ateliers en Haute Saône**

Pour 2022 (et selon les données disponibles et consolidées au 23/01/23), 56 ateliers ont été mis en place dans les résidences autonomie de l'ensemble de la région dont :

- **11 ateliers « 1,2,3 équilibre » pour 107 participants**
- **3 ateliers « Escrimez-vous » pour 11 participants**
- **4 ateliers « En pleine forme » pour 34 participants**
- **4 ateliers « Bouger en rythme » pour 28 participants**

Les ateliers d'activités physique ont été développés sur 19 des 29 résidences autonomies qui mettent en place le programme les « atouts de l'âge ».

Par département :

- **1 ateliers dans en Côte d'Or**
- **1 atelier dans le Doubs**
- **1 atelier dans le Jura**
- **4 ateliers en Haute Saône**
- **1 atelier dans la Nièvre**
- **11 ateliers en Saône et Loire**

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Suivi d'activité de la coordination régionale

de résultats

Nombre d'ateliers déployés

Nombre de personnes touchées

d'impact

Questionnaires d'évaluation d'impact et de satisfaction des ateliers déclinés pour chaque thématique (participant, animateurs, et résidence autonomie)

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 4 : Développer l'offre d'APS pour les seniors et les personnes avançant en âge

Action 4.3

Déployer les APA au sein des EHPAD avec le programme OMEGAH (Objectif Mieux Être Grand Age Hébergement) pour les personnes âgées

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

Pôle de gérontologie et d'innovation BFC

Partenaire(s) :

- ARS BFC (financeur)
- CARSAT BFC (garant)
- Mutualité Française BFC (garant et opérateur)
- MSA Services (garant et opérateur)
- Siel Bleu (opérateur)

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021: 54 985 €
2022 : 97 751 €

Source(s) :

PGI BFC
Evaluation des
garants/ opérateurs

Description de l'action :

Le programme de prévention OMEGAH (financé par l'ARS et coordonné par le PGI) est déployé depuis 2018 au sein des EHPAD de BFC volontaires (depuis 2013 en Bourgogne). L'activité physique adaptée est proposée via 3 modules de prévention :

-le module « *Equilibre, où en êtes-vous ? EHPAD* » dont le garant est la CARSAT BFC et l'opérateur Siel Bleu ; -le module « *Danser, c'est la santé* » dont le garant et opérateur est la Mutualité Française BFC ; -le module « *Escrivez-vous* » dont le garant et l'opérateur est la MSA Services.

Chaque module propose à minima un atelier de 4 à 12 séances à destination des résidents d'EHPAD pour un effectif de 8 résidents en moyenne.

Le module équilibre propose une formation à destination de deux professionnels et un temps de sensibilisation pour toute l'équipe de l'EHPAD.

Le module Danse propose deux temps de sensibilisation à destination de l'équipe.

Bilan intermédiaire :

Les professionnels des EHPAD, direction, cadres de santé, professeur APA sont sensibles à la mise en place de l'activité physique adaptée auprès de leurs résidents. En 2021 et 2022, les modules APA du programme de prévention Omegah ont été très prisés et les objectifs fixés ont été atteints. Dans le cadre du lancement du plan anti chute BFC, les modules sont à nouveau déployés en 2023 dans les EHPAD de BFC et se poursuivront en 2024 et 2025.

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation :

Nombre de déploiements de modules APA en EHPAD en BFC par an :

En 2021 : 5 modules équilibre ; en 2022 : 12 modules équilibre

En 2021 : 1 modules danse ; en 2022 : 6 modules danse

En 2021 : 10 modules escrime ; en 2022 : 9 modules escrime

de résultats :

Analyse des questionnaires de satisfaction professionnels et résidents ; résultats des tests pré et post ateliers

Retours résidents :

- « ça fait du bien de bouger un peu, surtout après l'hiver où nous sommes un peu rouillés », « l'équilibre ce n'est pas trop mon truc mais je me sens plus à l'aise dans la marche avec les exercices ».

- **progression de 13 points** en moyenne entre les tests 1 et tests 2, séances appréciées par les résidents, appréciation positive de l'approche musicale/artistique autour de la motricité.

Retours des professionnels :

- « formation enrichissante et agréable. Le formateur est dynamique et professionnel »,
- protocole de prise en charge pertinent, programme qui permet aux salariés formés d'avoir de nouvelles compétences et de les rendre autonome dans leur pratique, ce programme créé des moments de partage très agréable, identification de capacités insoupçonnées chez les résidents, valorisation du personnel

d'impact :

Diminution du nombre de chutes en EHPAD, régulation ou diminution des traitements médicamenteux, ...

- amélioration des capacités physiques des résidents, de leur motricité, apport de bien-être autrement que par du soin, reprise de la confiance en soi, moins d'inquiétude concernant les chutes, meilleure coordination des gestes.

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 4 : Développer l'offre d'APS pour les seniors et les personnes avançant en âge

Action 4.4

Elaborer et diffuser un référentiel autour des pratiques en APA spécifiquement en EHPAD

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

Pôle de gérontologie
et d'innovation BFC

Partenaire(s) :

- ARS BFC (financeur)
- Ludhealth, Julien - Bourrellier
- Laboratoire INESERM U1093
- CARSAT BFC (garant)
- Mutualité Française BFC (garant et opérateur)
- MSA Services (garant et opérateur)
- Siel Bleu (opérateur)

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021: 16 800 €
2022 :

Source(s) :

PGI

Description de l'action :

Le programme de prévention OMEGAH (financé par l'ARS et coordonné par le PGI) est déployé dans les EHPAD de Bourgogne Franche-Comté depuis 2018.

Il propose 9 modules de prévention dont 3 centrés sur l'activité physique adaptée.

En 2019/2020, de travaux de refonte des modules ont été lancés. Pour se faire, chaque garant a créé ou revu son référentiel et ou cautionnement scientifique. Concernant l'activité physique adaptée, le PGI, en accord avec le comité de pilotage Omegah et la présidente du Conseil scientifique du PGI, a sollicité Ludhealth pour la réalisation de ce travail.

Son objectif est de cautionner scientifiquement les actions de prévention mises en place.

Il s'agit de promouvoir le référentiel de l'APA en EHPAD auprès d'un maximum d'acteurs en région : les équipes professionnelles des établissements, les enseignants APA qui y interviennent, les garants et opérateurs des modules équilibre et APA du programme OMEGAH, les membres du Réseau régional sport santé, etc. L'objectif est également de le faire connaître hors BFC, aucun référentiel de l'APA en EHPAD, en prévention tertiaire, n'ayant été produit jusque-là.

Cette promotion, par la diffusion de documents repères et de vidéos pédagogiques, va permettre d'optimiser les interventions d'APA en EHPAD : amélioration des référentiels, amélioration des séances, amélioration des résultats et des impacts.

Bilan intermédiaire :

La réalisation du référentiel a pris du retard. Elle a été finalisée en juin 2022.

Une première information a été partagée lors du comité de pilotage Omegah en novembre 2022.

Le lancement du Plan anti-chute en 2023 va permettre sa valorisation auprès des EHPAD de BFC (direction, cadre de santé, professeur APA), mais aussi plus largement et hors BFC (contenu scientifique, fiche action, préconisations).

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Intégration du référentiel dans la mise en œuvre de l'APA en EHPAD
- retard pris – prévu en 2023

de résultats

Nombre de structures intégrant le référentiel par an et par site
- retard pris : prévu en 2023

d'impact

Nombre de chutes par an sur la population ayant bénéficié de cette action.

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 1 : Contribuer au développement de la pratique d'APS

Mesure 5 : Développer l'offre de pratique d'APS et d'APA pour les personnes détenues

Action 5.1

Développer l'offre d'APS et d'APA en milieu pénitentiaire

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES
- DISP

Maître(s) d'œuvre :

CROS BFC

Partenaire(s) :

- CD 21 de Tennis de Table
- Club de Volley-ball Sennecey-le-Grand
- Club d'escalade Ready to Grimpe de Mâcon
- Ring Auxerrois

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021 : 2 975 €
2022 : 17 600 €

Source(s) :

Ministère de la Justice

Description de l'action :

Les activités physiques et sportives pratiquées par les personnes placées sous main de justice constituent un élément essentiel à leur équilibre personnel et participent à leur insertion. Elles contribuent à la mise en place d'une dynamique au sein des établissements pénitentiaires par leurs aspects collectifs, compétitifs et ouverts sur l'extérieur.

Dans le cadre de sa politique de développement partenarial, l'administration pénitentiaire considère utile de développer l'offre d'APS et d'APA en favorisant l'intervention de partenaires publics et associatifs.

Le CROS Bourgogne-Franche-Comté s'associe aux objectifs poursuivis par la mise en place de séances d'activités physiques et sportives en partenariat avec les ligues, comités régionaux, comités départementaux, clubs et CDOS de la région. Il s'appuie sur les disciplines sportives volontaires afin d'organiser les interventions sur les centres et services pénitentiaires qui en font la demande.

Bilan intermédiaire :

Fort impact en début d'année 2021 de la crise sanitaire sur les animations réalisées dans les établissements pénitentiaires du fait de l'impossibilité de faire rentrer des intervenants extérieurs (éducateurs sportifs des clubs et comités) dans les établissements. Reprise dans seulement 3 établissements au cours du 2^{ème} semestre.

Reprise progressive des activités à partir du début de l'année 2022, mais sans atteindre le nombre d'établissements sollicitant des animations d'avant la crise sanitaire.

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation :

Nombre d'établissements et de SPIP sollicitant un programme d'APS ou d'APA

2021 : **3 établissements et services** (reprise suite aux contraintes de confinement et de restrictions sanitaires liées à la crise du COVID 19)

2022 : **4 établissements et services**

de résultats :

Nombre de séances réalisées et de programmes mis en place

2021 : **3 programmes pour 50 séances**

2022 : **4 programmes dont 1 pour public « vulnérable » pour 141 séances dont 29 pour public « vulnérable »**

Nombre de participations enregistrées

2021 : **241 bénéficiaires/séances**

2022 : **643 bénéficiaires/séances**

d'impact :

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 2 : Favoriser le développement territorial de la pratique d'APS dans un objectif de bien-être et santé

Mesure 6 : Stimuler le développement des offres fédérales de pratique d'activités physiques et sportives en faveur du bien-être et de la santé

Action 6.1

Inciter le mouvement sportif à développer des créneaux sport-santé bien-être et thérapeutiques

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

CROS BFC / RSS BFC

Partenaire(s) :

- Mouvement sportif
- Ligues et comités régionaux BFC
- Fédérations sportives
- CNOSF

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021 : 0
2022 : 0

Source(s) :

Fonds propres

Description de l'action :

Les fédérations sportives agréées ont un rôle majeur dans le développement de l'offre de pratique d'activités physiques et sportives. Pour accompagner les clubs dans le déploiement des actions sport/ santé, le CROS BFC doit mutualiser les besoins de formation. C'est pourquoi, en accord avec la fédération, un comité régional ou une ligue peut s'appuyer sur la formation « sport & maladies chroniques » du CROS comme tronc commun pour former les éducateurs sportifs aux programmes fédéraux. Cette formation sera complétée par des heures d'enseignements spécifiques à la discipline pour répondre au cahier des charges de la fédération en question. Le CROS, avec son réseau sport-santé, doit également multiplier ses interventions dans les assemblées générales, réunions...des ligues et comités.

Bilan intermédiaire :

La ligue de Natation de BFC s'appuie sur la formation sport et maladies chroniques du CROS pour former des maitres-nageurs sur la compétence sport-santé. Un accord a été trouvé avec la fédération de Natation pour qu'une partie de la formation fédérale « nager forme santé » soit réalisée par le CROS, la ligue de natation complète ces 43 heures avec des contenus plus spécifiques à la natation pour obtenir un volume total de 68 heures.

Deux autres ligues ont entamé les démarches pour utiliser la formation du CROS comme tronc commun de leur formation sport-santé fédérales, malheureusement les deux fédérations n'ont pas donné leur accord. Des démarches se mènent actuellement avec deux autres ligues et comités. Des webinaires sont animés par le CROS plusieurs fois par an à destination du mouvement sportif régional sur des thématiques prévention santé. Une commission médicale au sein du CROS pourrait également créer plus de lien avec les médecins de ligues et CR pour la création d'actions sport-santé fédérales.

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Nombre de formation mise en place avec les comités régionaux et ligues sur la BFC : **3**
Nombre d'intervention du CROS et du RSSBFC dans les AG ou réunions du mouvement sportif : **2**

de résultats

Nombre d'éducateurs sportifs formés : **15 MNS**

d'impact

Nombre d'offres fédérales recensées sur EsPASS : **332 offres sport-santé (Bien-être + thérapeutiques)**

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 2 : Favoriser le développement territorial de la pratique d'APS dans un objectif de bien-être et santé

Mesure 7 : Favoriser l'accès aux infrastructures sportives

Action 7.1

Inciter les collectivités à faciliter l'accès à leurs infrastructures pour la mise en place de créneaux sport-santé pour le mouvement sportif

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
 DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

CROS BFC / RSS BFC

Partenaire(s) :

- Collectivités territoriales : EPCI et communes
- Mouvement sportif
- animateurs des contrats locaux de santé
- CPTS

Avancement

- Terminée
 Pérennisée
 En cours
 Non commencée
 Abandonnée

Budget :

2021 : 0
2022 : 0

Source(s) :

Description de l'action :

L'un des principaux freins au développement d'offres d'APS mais également sport-santé, reste la disponibilité et l'accès aux équipements sportifs. Afin d'étoffer l'offre sur le territoire et d'accéder plus facilement aux équipements sportifs deux pistes sont envisagées :

- Le label « Génération 2024 » a été déployé depuis janvier 2018 avec l'objectif de valoriser et de renforcer les passerelles entre l'institution scolaire et le mouvement sportif. La mise à disposition des équipements sportifs existants dans l'enceinte de l'établissement scolaire aux associations sportives est l'un des 4 volets constitutifs du dossier de candidature à la labellisation des écoles et des établissements scolaires.
- Le label « collectivité territoriale active du PNNS » permet de démontrer l'engagement de la commune ou de l'EPCI en matière de protection de la santé de sa population.

Bilan intermédiaire :

Cette action n'a pas été placée dans les actions prioritaires, l'accès aux équipements sportifs pour l'ouverture de créneaux sport-santé à visée thérapeutiques n'a pas été problématique et 9 collectivités sur 10 ont accepté la mise à disposition d'une salle, d'un gymnase ou encore d'un dojo. L'appui des animateurs des contrats locaux de santé et des CPTS est un avantage pour approcher les communes ou les EPCI dans l'ouverture de créneaux et la mise à disposition d'infrastructures sportives. Néanmoins, il reste tout de même pertinent de proposer aux propriétaires d'équipement un modèle de convention-type.

Il serait intéressant d'approfondir l'opportunité de la mise à disposition d'une application informatique adaptée à la gestion des créneaux horaires disponibles ?

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Nombre de conventions signées avec identification des signataires : **0**

de résultats

Nombre d'équipements sportifs scolaires ouverts aux publics sport-santé : cartographie : **0**

Nombre de collectivités PNNS ayant mis à disposition des infrastructures : **0**

d'impact

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 2 : Favoriser le développement territorial de la pratique d'APS en faveur du bien-être et de la santé

Mesure 8 : Favoriser les mobilités actives pour les déplacements au quotidien notamment dans les espaces publics

Action 8.1

Déployer le nouveau module « mobilité active » sur l'eSET à destination du milieu scolaire

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

DREAL BFC

Partenaire(s) :

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021 :

2022 :

Source(s) :

Description de l'action :

Objectif :

Sensibiliser le milieu scolaire aux mobilités actives pour les déplacements d'accompagnement « domicile-école »

Besoin :

Sensibiliser les acteurs et coordonner des actions dans le secteur de l'éducation nationale pour promouvoir les mobilités actives.

Pour les établissements scolaires, sensibiliser les enseignants et les directeurs d'établissements sur les aménagements nécessaires pour faciliter le stationnement de bicyclettes « équipées » à proximité immédiate et la dépose des enfants de manière sécurisée à l'intérieur des cours d'école.

Bilan intermédiaire :

Phase 3 :

- Création d'un clip en 2021 « mobilité active pour aller à l'école », avec l'association de parents d'élèves.

- Déploiement 2022 par mail, auprès des parents d'élèves, via la FCPE, PEEP,...

- Diffusion auprès de deux mille établissements scolaires du 1er degré (cours élémentaire).

Mise en ligne de la vidéo sur plateforme « e-SET » : <https://www.sante-environnement-bfc.fr/capsules/mobilites-actives/#/>

<https://drive.google.com/file/d/195LRHFd-HKNaj7ieM5xzjx17ZIC1FLmn/view>

Diffusé à une centaine d'EPCI via site DREAL : <https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/un-clip-mobilite-active-a-destination-des-parents-a9250.html>

Disponible également sur Youtube en streaming :

<https://www.youtube.com/embed/hufAbpl-Dic>

Visible sur réseau sociaux : <https://fr-fr.facebook.com/esetbfc>

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Mises à jour de la plateforme et lancement de la phase 3 : décembre 2021

de résultats

Nombre d'établissements touchés : **2000**

Nombre de connexion sur l'ESET : **300**

Nombre vues sur Youtube : **364**

d'impact

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 2 : Favoriser le développement territorial de la pratique d'APS en faveur du bien-être et de la santé

Mesure 8 : Favoriser les mobilités actives pour les déplacements au quotidien notamment dans les espaces publics

Action 8.2

Promouvoir le référentiel à destination des collectivités pour faire connaître et adhérer aux directives PNNS

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

IREPS BFC

Partenaire(s) :

- Membres du Rapps
- Membres du groupe de travail sur le développement d'environnements favorables (animé par l'ARS et l'Ireps)
- Collectivités territoriales actives PNNS
- animateurs des Contrats Locaux de Santé

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021 :
2022 :

Source(s) :

ARS BFC

Description de l'action :

Le Rapps de BFC vise à améliorer la qualité des actions et des programmes de prévention et de promotion de la santé mis en place. Dans le cadre de la dynamique « Collectivités territoriales actives du PNNS », les acteurs du Rapps ont produit le référentiel régional : *Territoires Nutrition : le journal des collectivités qui s'activent pour les habitants*. Au niveau de chaque département, ce référentiel est un soutien à la dynamique des collectivités territoriales actives du PNNS mise en œuvre avec l'appui de l'Ireps, en lien avec les délégations départementales ARS et les animateurs des contrats locaux de santé.

Bilan intermédiaire :

Réalisation d'un kit de communication :

- Newsletter semestrielle
- Actualisation du référentiel Territoires Nutrition (parution d'un nouveau numéro chaque année) :
 - o 2021 : Nutrition et santé environnement : https://rapps-bfc.org/sites/default/files/publications/fichiers/2022/Territoires_nutrition_n2_PNNS_sante_environnement.pdf
 - o 2022 : Quels leviers pour renforcer l'universalisme proportionné ? https://rapps-bfc.org/sites/default/files/publications/fichiers/2023/2023-Territoires%2520Nutrition%2520N3_0.pdf
- Flyer collectivités actives PNNS en BFC : https://rapps-bfc.org/sites/default/files/publications/connaissances/2022/flyer-pnns-final_IREPS.pdf

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Nombre d'élus et de collectivités rencontrés : **150 Elus ou Agents lors des rencontres régionales ou territoriales**
 Nombre d'adhésions à la charte des collectivités territoriales actives du PNNS : **11 signatures**
 Nombre de temps d'échanges de pratiques organisés : **1 rencontre régionale en 2021, 2 rencontres départementales PNNS en 2022 + 1 formation régionale en 2022**

de résultats

Nombre et nature des actions menées par les collectivités notamment avec action 7.1 : **CF Bilan régional PNNS** : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/media/95367/download>

d'impact

Axe 1 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Objectif 2 : Favoriser le développement territorial de la pratique d'APS en faveur du bien-être et de la santé

Mesure 9 : Référencer des maisons sport-santé de manière équilibrée sur les territoires et assurer une large information des publics

Action 9.1

Référencer et coordonner les maisons sport-santé (MSS) de la région

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

ARS / DRAJES BFC

Partenaire(s) :

- Réseau sport-santé
- Collectivités
- Mouvement sportif
- Professionnels de santé
- CROS
- CDOS
- Auto entrepreneurs

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget : DRAJES

2021 : 58000€
2022 : 135000€

Source(s) :

DRAJES
ARS

Description de l'action :

Les MSS réunissent des professionnels de la santé et du sport et s'adressent notamment à des personnes en bonne santé qui souhaitent (re)prendre une APS avec un accompagnement spécifique ainsi qu'à des personnes souffrant de maladies chroniques ou d'ALD nécessitant, sur prescription médicale, une APA, sécurisée et encadrée par des professionnels formés. Ces espaces peuvent être des structures physiques intégrées au sein d'une association, d'un hôpital, d'un établissement sportif ou des plateformes digitales. L'originalité des MSS réside dans la collaboration étroite entre professionnels du sport et de la santé pour offrir un suivi personnalisé et sur mesure prenant en compte l'âge, l'état de santé et le niveau de la personne à accompagner.

Bilan intermédiaire :

Labellisations : A ce jour 25 structures sont labellisées MSS sur notre territoire. Cette répartition respecte la parité entre les différents départements de BFC.

Financements : les différentes MSS ont été accompagnées financièrement afin de pouvoir mettre en œuvre la politique souhaitée par les 2 ministères de tutelle. Au regard de différentes crises nous aurons des bilans plus exhaustifs en juin 2023.

Fonctionnement : certaines MSS fonctionnent à présent en adéquation avec le cahier des charges initial. La mise en route de ce cahier des charges est plus compliquée à mettre en œuvre pour d'autres. La question du retrait ou pas de la labellisation se posera courant de l'été 2023.

Dynamique régionale : Une dynamique régionale est en construction suite aux 2 regroupements réalisés, la difficulté principale rencontrée étant les statuts disparates.

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Autonomie financière après la première année : **en cours**

Harmonisation avec le fonctionnement du réseau sport santé et la future stratégie régionale : **en construction**

de résultats

25 MSS réparties sur les 8 départements de BFC de façon homogène.

d'impact

La place des MSS pourra se faire après deux années complètes de fonctionnement et un retour exhaustif du nombre de patients reçus, des bilans réalisés, du type de pathologies rencontrées et enfin de l'autonomie financière.

Sport, santé, bien-être
Bourgogne Franche-Comté

**Axe 2 : Développer l'offre et le recours à
l'activité physique adaptée à des fins
d'appui thérapeutiques**

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 10 : Recenser l'offre d'APA, la mettre à disposition du grand public et des professionnels et s'assurer de la qualité des pratiques proposées

Action 10.1

Valoriser le site EsPASS et inciter les structures à de référencer sur les offres à visées bien-être et thérapeutique <https://espas-bfc.fr>

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

RSS BFC

Partenaire(s) :

- Mouvement sportif
- Structures conventionnées PASS
- Associations sportives
- Professionnels de santé
- SDJES
- CDOS
- OMS
- Collectivités territoriales
- Conseil régional

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

Hors temps de travail
2021: 120 €
2022 : 120 €

Source(s) :

ARS

Description de l'action :

Afin de favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA à l'état clinique des patients, il est essentiel pour eux et pour tous les professionnels du parcours de soins (médecins traitants prescripteurs ainsi que professionnels de santé et du sport chargés de dispenser l'APA aux patients) d'avoir une meilleure visibilité et lisibilité de la qualité de l'offre d'APA de proximité. La plateforme internet EsPASS propose une cartographie qui recense les structures proposant des offres de pratique sport-santé en BFC :

- APA à visée thérapeutique pour les personnes présentant un problème de santé et des limitations fonctionnelles - structures répondant aux exigences du dispositif PASS et conventionnées avec le Réseau sport-santé.
- sport bien-être pour les personnes ne présentant pas de problème de santé ou de limitation fonctionnelle.

Afin de s'assurer de la qualité des pratiques proposées, toutes les offres sont contrôlées et validées avant toute publication. Consulter la carte : <https://espas-bfc.fr/ou-pratiquer>

Bilan intermédiaire :

Le site EsPASS a été mis en ligne en janvier 2020, il compte de plus en plus de visites et permet aujourd'hui de recenser un grand nombre d'offres sport-santé sur l'ensemble de la région. Il permet de rendre visible et lisible les offres sport-santé de qualité sur la région BFC pour les pratiquants, comme pour les prescripteurs qui souhaitent s'engager sur l'orientation de leur patient.

Le contrôle et la mise à jour des offres permet d'assurer la qualité de l'orientation du patient au regard de ses besoins et des limitations fonctionnelles et de veiller à la proximité des offres du territoire.

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Implication des départements et des acteurs dans la communication de la plateforme EsPASS : très inégalitaire sur la partie bien-être, 3 départements n'ont pas encore effectué le recensement : Haute-Saône, Yonne et Territoire de Belfort.

de résultats

Nombre de structures référencées sur EsPASS : **171 structures**

Nombre d'offres référencées sur EsPASS : **332 offres sport-santé (Bien-être + thérapeutiques)**

Nombre de connexion sur EsPASS : **11 556 visiteurs différents en 2021 et 18218 en 2022**

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 11 : Développer la pratique d'APA pour les personnes atteintes de maladies chroniques

Action 11.1

Poursuivre le déploiement du dispositif de sport sur prescription, le « Parcours d'accompagnement sportif pour la santé » (PASS), à destination d'adultes atteints de pathologie chronique

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES
- Conseil régional

Maître(s) d'œuvre :

RSS BFC

Partenaire(s) :

- CROS BFC
- Mouvement sportif
- Associations sportives
- Collectivités territoriales
- Professionnels de Santé
- CPTS
- FéMASCO
- CDOS
- CCAS Macon
- CPAM 21
- Ordre des médecins 21
- MSS

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021: 85 913 €
2022 : 126 225 €

Source(s) :

ARS
ANS
Conseil régional BFC
Ministère des sports

Description de l'action :

Le sport sur prescription bénéficie en BFC d'un dispositif régional, le Parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS), porté par le Réseau sport-santé. Ce dernier accompagne les personnes atteintes de pathologies chroniques, de facteurs de risques ou en situation de perte d'autonomie dans leur reprise d'APA. Ce parcours est à l'initiative du patient et de son médecin. Après un bilan médical réalisé par le médecin généraliste ou spécialiste, le réseau oriente, à l'issue d'un entretien motivationnel, la personne vers l'activité de proximité la mieux adaptée à ses besoins et le bon professionnel en fonction de ses limitations fonctionnelles définie à partir d'un certificat médical d'inaptitudes partielles et d'une prescription médicale. L'APA est encadrée par des praticiens sport-santé identifiés dans le décret de 2017. Ce dispositif répond à la loi de prescription de l'APA.

Bilan intermédiaire :

Le dispositif PASS accompagne chaque année plus de bénéficiaires (+ 19% en 2021 et + 34% en 2022) sur l'ensemble de territoire régional et n'a pas été impacté par la crise sanitaire. L'offre sport-santé à visée thérapeutique se diversifie et s'équilibre sur les départements avec 468 créneaux proposés, 130 structures conventionnées et 177 animateurs. On constate néanmoins un retard sur la Côte d'Or côté prescription et la Nièvre côté offres sport-santé. Le nombre de prescripteurs augmente également avec 1084 prescripteurs différents principalement des médecins généralistes et de plus en plus de spécialistes. Les établissements de soins de suite et de réhabilitation (SSR) apprécient s'appuyer sur le PASS pour prendre en charge leurs patients en phase 3. Il est important également de noter que les CPTS peuvent s'appuyer sur ce dispositif pour la mise en place d'actions de prévention « sport-santé » dans leur projet de santé. Dans le cadre du plan antichute, le dispositif s'adressera courant 2023 au public en perte d'autonomie en proposant une prise en charge à domicile pour les personnes ne pouvant pas rejoindre des cours PASS en collectif.

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Nombre de communication auprès des professionnels de santé : une quinzaine par an et plus de **1000 kits** de prescription distribués chaque année

de résultats

Nombre de personnes incluses dans le PASS par an : **2032 en 2021 et 2731 en 2022**
Nombre d'offres PASS sport-santé à visées thérapeutiques : **443 en 2021 et 468 en 2022**

d'impact

Evolution des tests de la condition physique et du questionnaire de qualité de vie des bénéficiaires du PASS : la saisie depuis septembre 2022 sur eTICSS permettra une analyse plus fine et la production de graphiques.

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 11 : Développer la pratique d'APA pour les personnes atteintes de maladies chroniques

Action 11.2

Poursuivre le déploiement des ateliers « Pass' Sport Forme » (PSF) destinés aux enfants et adolescents en surpoids et obésité

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

RÉPPOP BFC

Partenaire(s) :

- Education nationale
- Communes
- Communautés de Communes et Pays
- Conseils départementaux
- Professionnels de santé
- Associations sportives
- Réseau de santé territoriaux (RESEDA, ESDNJ)
- CPTS
- Groupement d'employeur (PSL 25-90, ADESS 58)

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2020 : 54945€
2021 : 45982€

Source(s) :

ARS (FIR)
DRAJES (ANS)
Collectivités territoriales

Description de l'action :

Les PSF sont des ateliers d'activité physique adaptée à destination des jeunes en excès de poids présentant des indicateurs de mauvaise santé au sens large : difficulté d'intégration en EPS (volet social), faible estime de soi (volet psychologique), associé ou non à un asthme ou des troubles ostéoarticulaires (volet physiologique). Ces ateliers sont des dispositifs passerelles proposant un espace privilégié et sécurisé au sein duquel les enfants pratiquent en toute aisance physique, morale et psychique. Le but de ces ateliers est de les préparer physiquement et psychologiquement afin de retrouver un mode de vie actif (activité physique de déplacement, loisir, domestique, ...) et progressivement intégrer une association sportive locale (création d'un projet sportif tout au long de l'année).

Dans le cadre du parcours de soins coordonné par le médecin traitant, la prescription d'activité physique adaptée pour les patients atteints de maladies chroniques hors ALD, le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive précise les limitations pour la dispensation d'APA par un professionnel compétent.

Bilan intermédiaire :

Entre 2020 et 2022, les ateliers ont fonctionné sur les communes de : (21) Beaune, Dijon, Selongey, Brazey en plaine, (25) Audincourt, Besançon, Chalezeule, Pontarlier, St vit, (39) Dole, Salins les Bains, (58) Garchizy, Nevers, (70) Faucogney et la mer, Melisey, Gray, Lure, Luxeuil les Bains, St loup sur Semouse, Vauvillers, Vesoul, (71) Chalon sur Saône, Romenay, Macon, Mervans, (89) Avallon, Guillon, Auxerre, (90) Belfort, Delle, Grandvillars.

Plusieurs ateliers ont pu être développés sur une même commune avec l'appui des structures de santé de proximité (maison de santé, centre de soins, centre hospitalier, ...) et/ou des établissements scolaires de Bourgogne Franche Comté. Ils mobilisent les acteurs locaux : collectivités, associations sportives, professeur d'EPS et en APA, éducateurs sportifs sport-santé, professionnels de santé.

L'épidémie de COVID a été un véritable coup de frein dans le maintien et le développement de ces ateliers. Seulement 5 nouveaux ateliers ont été développés, parallèlement 6 dispositifs ont fermé par un manque de recrutement ou en raison de difficultés à les financer lors de leur pérennisation.

Suivi des indicateurs 2020-2022 (chiffrés) :

de réalisation

41 ateliers ont fonctionné en 2020 et 2022, sur **31 communes**. Le développement de 5 nouveaux ateliers/an semble un objectif trop ambitieux en raison du contexte sanitaire et des difficultés à pérenniser les anciens ateliers.

de résultats

Entre 2020 et 2022, **907 enfants** ont participé aux ateliers Pass' Sport Forme

d'impact

L'évaluation des changements de comportement (sondage annuel auprès des parents 2022) : 70,8% des parents interrogés déclarent que leur enfant a atteint un niveau d'activité physique suffisant (déplacements actifs, AP de loisirs ou familiale) grâce au PSF. 47% des jeunes ont développé un projet sportif pour intégrer une association sportive (dans l'année ou l'année suivante). Le manque de motivation et de disponibilité du parent restent les principaux freins à une pratique régulière.

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques
Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination
interdisciplinaire

Mesure 12 : Développer la pratique d'APS et d'APA pour les publics prioritaires

Action 12.1

Promouvoir la pratique d'APS et d'APA pour les familles monoparentales

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES
- Conseil régional

Maître(s) d'œuvre :

CROS BFC / RSS BFC

Partenaire(s) :

- Familles rurales 25

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021 : 0
2022 : 2000 €

Source(s) :

OPCO

Description de l'action :

Il est parfois compliqué de trouver du temps pour pratiquer régulièrement une APS quand on est parent et cela d'autant plus pour les familles monoparentales. Les offres sportives sont souvent inadaptées aux besoins et disponibilités des parents solos, ce qui induit une pratique d'APS insuffisante et plus particulièrement pour les femmes à la tête de ces familles.

Le CROS BFC s'est intéressé à la pratique et aux besoins des familles monoparentales et a réalisé une enquête auprès de plus de 200 familles afin de modéliser une offre adaptée et qui facilitera la pratique d'APS des parents. Une première expérimentation devait être lancée en 2021 sur 2 sites avec l'ouverture de créneaux simultanés pour les parents et les enfants. Les horaires, le tarif, les activités proposées seront des éléments pris en compte dans cette expérimentation. Ce dispositif pourra se régionaliser par la suite.

Bilan intermédiaire :

L'approche des familles monoparentales s'est avérée plus difficile, il est en effet très compliqué de toucher ces familles directement. Le projet s'est donc redessiné en lien avec la fiche action 2.2 et le souhait d'augmenter la pratique d'activité physique des plus jeunes. Nous avons proposé à une association volontaire reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles d'expérimenter un projet pour de formation qui a pour finalité de permettre à un animateur d'accueils collectifs de mineurs, d'élargir son champ de compétences afin d'être en capacité de préparer et d'encadrer des séquences d'activité physique de loisir avec des enfants et des jeunes adolescents. Cette action découlera sur l'ouverture de créneaux d'activité physique « enfants » d'un côté animé par les animateurs formés et un créneau « parents » en même temps animé par un éducateur sportif. Nous ciblerons les parents inactifs et pourrons ainsi communiquer auprès des familles monoparentales plus facilement et les inciter à pratiquer une APS.

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Nombre de créneaux expérimentaux mis en place : **0** en cours sur 2023 en lien avec actions périscolaires

de résultats

Nombre de familles touchées par le dispositif : 0
Nombre d'animateurs formés : **14 en 2022**
Nombre d'ACM touchés : **5 en 2022**

d'impact

Implication du mouvement sportif et augmentation des offres adaptées

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 12 : Développer la pratique d'APS et d'APA pour les publics prioritaires

Action 12.2.1

Développer les offres d'APA pour les personnes en situation de handicap (PSH) mental ou psychique

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

Ligue sport adaptée

Description de l'action :

- Animation de séances/cycles au sein d'établissements médico-sociaux (EMS)
- Sensibilisation des éducateurs spécialisés à l'accompagnement d'une pratique sportive à l'intérieur et à l'extérieur des EMS dans le cadre d'un projet personnel de l'enfant ou de l'adulte.
- Formation des futurs éducateurs sportifs de clubs ordinaires aux spécificités du Sport Adapté et à la prise en charge de ses publics (AQSA module 1et CCAIPSH).

Partenaire(s) :

- Ligues et comités régionaux
- Comité départementaux et clubs sport adapté
- ARS
- DRAJES
- Etablissements médico-sociaux
- Fédération Française du Sport Adapté
- CREPS BFC
- CROS BFC
- Enseignants APAS
- Mouvement Sportif ordinaire

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021 :
2022 :

Source(s) :

ANS
Fédération sport adapté
Conseil régional BFC

Bilan intermédiaire :

Doubs :

- Programme Sport Santé sur l'année : 2 ESMS - 1h/semaine - 2 groupes de 8 personnes
- Interventions APSA sur l'année : 7 ESM - 1 à 2h/semaine – groupe de 8 à 10 personnes
- Lien avec CD et MDPH
- Journées promotionnelles autour du sport adapté à destination des établissements

Yonne :

- Intervention APSA en ESMS
- Journées promotionnelles autour du sport adapté à destination des établissements

Saône-et-Loire :

- Dispositif « Territoire 100% inclusif », en partenariat avec la MDPH et CR handisport 71 + Journées Découverte Multi sportive Adaptée (liens entre ESMS et associations sportives)

Côte d'Or :

- Label « Valides – Handicapés » (avec CDOS – CD Handisport – MDPH - SDJES) + Interventions APSA (2 ESMS – 1/15j) + Journées Découverte Multi sportive Adaptée (liens entre ESMS et associations sportives)

Région BFC :

- 1 CCAIPSH + 2 AQSA module 1 + 1 module foot handicap + 1 SRAVA
- Sensibilisation intégrée aux formations d'éducateurs sportifs (BP, DEJEPS)
- Lien avec IRTESS et CREAL

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation :

Nombre intervention APSA = +/- 15 ; nb journées = +/- 10 ; nb éduc touchés = +/- 80 ;
Nombre sportifs = +/- 300

de résultats :

Logiciel « Bouger avec le Sport Adapté » en cours de finalisation ;
Nombre de personnes ayant intégrés le programme = +/- 20
Nombre d'établissements ayant intégrés le programme = +/- 3 ESMS

d'impact :

Nombre de nouveaux établissements touchés = +/- 15 ESMS (notamment sur les journées).

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 12 : Développer la pratique d'APS et d'APA pour les publics prioritaires

Action 12.2.2

Développer les offres d'APA pour les personnes en situation de handicap moteur et sensoriel

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

Comités régional et départementaux handisport

Partenaire(s) :

- État
- Région
- Sponsors
- Organismes de formation

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021: 120 000 €
2022 : 130 000 €

Source(s) :

- État
- Région
- Sponsors
- Ressources générées

Description de l'action :

- Communiquer et promouvoir l'APS pour les personnes en situation de handicap ;
- Développer et coordonner les moyens et outils proposés par la Fédération Française Handisport pour mettre en œuvre des actions d'APS en faveur des personnes en situation de handicap (actions Comité Régional Handisport BFC) ;
- Accompagner le mouvement sportif dans l'intégration des personnes en situation de handicap ;
- Inscrire un/des objectif(s) sur la pratique de l'APA dans les contrats signés entre l'ARS et les établissements médico-sociaux ;
- Inviter les établissements à sensibiliser leurs professionnels pour mettre en place des APA régulières au sein de l'établissement par des journées de sensibilisations et des formations fédérales handisports ;
- Développer des partenariats avec les MDPH pour répondre aux besoins dans le domaine du sport des personnes en situation de handicap.

Bilan intermédiaire :

- Réalisation d'un magazine papier et interactif diffusé très largement recensant l'offre de pratique sportive fédérale adaptée ;
- Organisation de plusieurs interventions annuelles à destination des futurs professionnels du social et de la santé (IFPS, IRTS, kinés, ergos, ...) **+ de 1100 étudiants** en 2 ans ;
- Déploiement de notre projet régional de développement en lien avec nos 120 clubs et nos **2200 licenciés (+ 300 licenciés en 2 ans)**. Mise en place de notre dispositif de centrale d'achat et parc de matériel à destination de plus de 300 personnes (220 conventions de prêts en 2 ans). Déploiement de notre dispositif à destination des PSH institutionnalisées concernant près de **20 établissements** (MAS, FAM, EAM, Foyers, GEM, ...) concernés : **12 challenges** en 2 ans concernant environ **500 PSH**
- Déploiement de notre plan de formations fédérales : 7 sessions et pour le compte d'autres OF : **+ de 20 interventions** en 2 ans (CREPS, MFR, FORMAPI, mouvement sportif, ...)
- Poursuites de nos liens entre nos CDH et MDPH (90 +++, 25 ++, 71 ++, 70 ++, 39 +, 58+)

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

- Nombre d'actions de communication et de promotion menées pour valoriser l'APS pour les personnes en situation de handicap moteur et sensoriel ;
- Nombre d'actions sur la promotion et le développement des APA à destination des personnes en situation de handicap au sein d'établissement et service médico-social.

de résultats

- Nombre de contrats entre l'ARS et les Etablissement et service médico-social (intégrant un objectif de développement de l'APS).
- Nombre d'interventions dans la valorisation des activités physiques adaptées au sein d'établissement et service médico-social.

d'impact

- Evolution du nombre de personnes en situation de handicap moteur et sensoriel pratiquant une activité physique et sportive régulière (licence sportive) : **+ 300 en 3 ans.**

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 12 : Développer la pratique d'APS et d'APA pour les publics prioritaires

Action 12.3

Favoriser la pratique d'APS et d'APA pour les personnes en situation de grande précarité

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

ARS
DRAJES

Partenaire(s) :

CHRS (centre d'hébergement et de réadaptation sociale)
Mouvement sportif CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile)
SDJES
Permanence d'accès aux soins de santé
ARS
Conseils départementaux FAS (fédération des acteurs de la solidarité)

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget : DRAJES BOP 219

2021: 3000€
2022 : 1305€

Source(s) :

DRAJES
ARS

Description de l'action :

Plusieurs études ont montré combien les personnes défavorisées économiquement avaient un risque plus élevé de développer des pathologies chroniques (diabète, maladies cardio-vasculaires...).

On constate également que la pratique d'activités physiques comme l'accès à une alimentation équilibrée sont étroitement liées aux conditions sociales et économiques.

- Améliorer l'état sanitaire des usagers des établissements sociaux par l'activité physique ;
- Augmenter l'estime de soi, le dépassement de soi ;
- Faciliter la réinsertion et ou l'insertion sociale ;
- Sensibiliser les publics en précarité afin de leur permettre d'intégrer un club de sport ordinaire à la sortie de l'établissement.

Bilan intermédiaire :

Un AML est va être lancé au cours du 1^{er} trimestre 2023.

Il s'adresse au public en situation de précarité hébergé en pension de famille.

- ✓ Il s'agit de permettre à des personnes, présentant un problème de santé et des limitations fonctionnelles, accueillies en pensions de famille de bénéficier dans les locaux de la structure de séances collectives d'activité physique adaptée à visée thérapeutique. La retombée attendue du projet est de permettre à ces personnes de retrouver une certaine capacité d'agir afin de poursuivre une activité physique dans le cadre du dispositif PASS. Organisation des séances d'APA. 30 séances collectives d'APA à répartir sur l'année. Composition de groupes : un groupe de bénéficiaires arrêtés avant le début de l'action et n'excédant pas douze personnes. Durée de la séance : une heure.
- ✓ ARS : pour un groupe de 12 personnes maximum avec 30 séances par an x 50 € la séance (frais de déplacement compris) = 1500 € pour une année.
- ✓ Pour 8 pensions de famille il faut compter 12000 € par an, soit un total de 24000€ pour 2 ans .

Suivi des indicateurs 2023-2024 (chiffrés) :

de réalisation

- Partiellement ce projet a été décalé de 2 ans en réponse aux besoins identifiés.

de résultats

- ✓ Evaluation de l'activité :
 - ↳ Nombre de séances réalisées dans l'année ;
 - ↳ Nombre de personnes ayant bénéficié de l'action et profil de ces bénéficiaires.

Atteinte de la population ciblée

Evaluation des résultats :

Atteinte des objectifs (taux d'assiduité aux séances) et niveau de satisfaction des bénéficiaires (grille de satisfaction) ;

Retombées du projet : taux de bénéficiaires ayant poursuivi une activité physique dans une structure type association ou club sportif.

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 12 : Développer la pratique d'APS et d'APA pour les publics prioritaires

Action 12.4

Améliorer le quotidien des aidants et des aidés en proposant des créneaux d'activités physiques adaptées par le dispositif Activ'Santé

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

SDEN 89
CDOS 89

Partenaire(s) :

Conseil départemental 89
Ordre des Médecins 89
Ordre des Kinés 89
Centre d'Examens de Santé
SAD
CLS
IDE
EPCI
SDJES 89

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021: 93000 € (89)
2022 : 93000 € (89)

Source(s) :

Conférence des financeurs
Conseil départemental 89

Description de l'action :

Saison 2022-2023 :

Mise en place de 19 cours sur le 89 soit une augmentation de 30%
Plus de cent cinquante participants soit une augmentation de 15%

⇒ Les cours en lancement trouvent leur public petit à petit

Mise en place des bilans liés au label Maison sport Santé

Mise en place de formation pour les éducateurs.

Mise en place de comité technique

Communication :

14 antennes pour les 14 EPCI du 89 sensibilisés sur les cours aidants/aidés –
150 MG sensibilisés aux sports santé par un mailing

Communication et collaboration avec les CLS, les institutions, les SAD les SSIAD, les IDES, les Infirmières Asalée. Les associations associées.

Bilan intermédiaire :

Déploiement opérationnel sur le 89 avec un retour à la normale des pratiquants et des cours après la Covid.

Communication et collaboration avec les CLS, les institutions, les SAD les SSIAD, les IDES, les Infirmières Asalée. Les associations associées.

Aucune action portée sur la région (aucun opérateur régional identifié)

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Nombre de Contrats Locaux de Santé comprenant une action Activ'Santé Aidants/Aidés. **4 CLS où Activ'Santé est présent**

de résultats

Nombre de personnes de plus de 60 ans ayant bénéficié du dispositif Aidants/aidés en une année par département. **Yonne : 154**

Nombre de cours Aidants/aidés développés sur le territoire.

Nombre d'ETP des encadrants. **Yonne : 19 soit (76h/ semaine)**

d'impact

Evaluation de l'autonomie (GIR) **pour les personnes aidées** : en cours de réalisation via les test MSS

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques
Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire
Mesure 13 : Développer le recours à la prescription d'APA par les médecins

Action 13.1

Déployer l'offre d'APA au sein des maisons de santé pluridisciplinaires

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

FéMasCo / RSS BFC

Partenaire(s) :

- Maisons de santé Pluridisciplinaires BFC
- Professionnels de santé
- Réseau sport-santé
- Mouvement sportif
- Enseignants APA
- Comité régional Sports pour tous
- Associations sportives conventionnées PASS

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021/2022: 660 € pour 10 séances
Financement tripartite pour 30 séances (FeMaSCo/RSSBFC/patients).
2023 : (810€ pour 10 séances)

Source(s):

FIR – ARS
Budget PASS
Patients

Description de l'action :

Développer des cycles d'activité physique adaptée avec les maisons de santé pluri professionnelles (MSP), pour les patients malades chroniques. Le médecin généraliste est la porte d'entrée dans la pratique d'APA, avec une prescription pour les patients souhaitant s'inscrire dans cette démarche. Suite au cycle en MSP, les patients sont orientés vers des associations sportives locales et vers le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) du Réseau sport-santé, pour une pratique adaptée. Deux modalités de mise en oeuvre pour les MSP :

OPTION 1 - Initiation de 10 séances à l'APA (une participation de 1€/séance/participant). A la suite du programme initial de 10 séances. Les séances sont poursuivies dans le cadre du PASS et les conditions ordinaires.
OPTION 2 - Mise en place de 30 séances directement dans le cadre du PASS, la prise en charge des séances se répartissant telle quelle : 10 séances par le FIR, 10 séances par le RSSBFC et 10 séances par le patient.

Bilan intermédiaire :

Pour l'exercice 2021/2022 ce sont 13 groupes PASS qui ont été mis en place dans 9 maisons de santé différentes, soit 130 patients qui ont pu bénéficier de séances d'activité physique.
Pour l'année 2022/2023 ce sont 24 groupes qui ont été lancés, avec 30 séances pour chaque, et un total de 15 structures participantes. Au total 240 patients vont bénéficier de séances d'activité physique adaptée.

Sur l'exercice 2021/2022 12 groupes sur 13 ont pérennisé leur pratique ensuite auprès d'associations ou de clubs sportifs en lien avec le PASS.

Une réflexion est en cours pour élaborer un protocole identique pour les CPTS adhérentes à la FÉMASCO.

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation :

Nombre de cycles APA mis en place et terminés en MSP : **13**

de résultats :

Nombre de cycles APA en MSP : **37** ; nombre participants : **370** ; assiduité des participants / pérennisation de la pratique des patients dans des associations : **12/13** groupes pérennisés ;

d'impact :

Evaluation (tests avant/après) physique des participants (endurance, force, souplesse) : en cours via eTICSS

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques
Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire
Mesure 13 : Développer le recours à la prescription d'APA par les médecins

Action 13.2

Sensibiliser les professionnels de santé et assurer la diffusion d'informations via le RSSBFC et les délégués de l'assurance maladie (DAM)

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

RSS BFC

Partenaire(s) :

- CPAM
- FÉMASCO
- Universités
- URPS ML
- Ordre des médecins
- Médias (presse, radio)
- CPTS
- animateurs contrats locaux de santé
- IREPS

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021 :
2022 :

Source(s) :

ARS
ANS
Conseil régional

Description de l'action :

La prise de conscience des pouvoirs publics concernant le poids de la sédentarité comme enjeu de santé publique a permis la mise en place de dispositif « sport santé sur ordonnance », le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) en BFC, permettant aux médecins traitants de pouvoir prescrire de l'APA aux patients malades chroniques. Cette prescription passe d'abord par la sensibilisation des professionnels de santé et par la diffusion d'information et de conseils ciblés et individualisés. Les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) peuvent également contribuer à cette information par l'intermédiaire des délégués de l'assurance maladie (DAM) dans le cadre des visites de prévention. Une campagne locale « sport-santé » a déjà été initiée sur les départements 25, 70 et 89 et doit se déployer sur les autres départements. Chaque DAM rencontre les médecins généralistes et kinésithérapeutes, présentent le PASS et leur remettent un kit de prescription.

Bilan intermédiaire :

Plusieurs actions ont été menées dans ce sens :

- Organisation de 5 forums de santé avec les contrats locaux de santé
- Campagne de communication avec la CPAM 21 et distribution de 500 kits de prescription auprès des professionnels de santé par les délégués de l'assurance maladie.
- Sensibilisation d'infirmières du réseau Asalée
- Rédaction d'un article dans la « Revue actualité et dossier en santé publique juin 2021 »
- Participation aux journées régionales de l'IREPS et de la FéMaSCO
- Réalisation d'une vidéo pour diffusion dans les salles d'attente
- Création d'une page d'information sur le site santé mentale 21
- Diffusion
- Site EsPASS
- Intervention auprès des CPTS...

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Nombre d'outils d'aide à la prescription : **3**
Nombre d'interventions et d'actions de communication réalisées : **31**

de résultats

Nombre de personnes bénéficiaires du PASS : **2032 en 2021 et 2731 en 2022**
Nombre de médecins traitants prescripteurs : **697 en 2021 et 1084 en 2022**
Utilisation de la plateforme EsPASS et consultation de la page cartographie : **11 556 visiteurs différents en 2021 et 18218 en 2022**

d'impact

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 14 : Développer les compétences des professionnels de santé et du sport intervenant dans le champ de l'activité physique adaptée et favoriser l'interdisciplinarité

Action 14.1

Mettre en place des formations/informations complémentaires pour les professionnels de santé

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

RSS BFC

Partenaire(s) :

- Société de médecine, de l'exercice et du sport FC
- Secteur privé
- Ordre des médecins
- URPS ML
- SSR
- Société française sport-santé
- CPTS
- IFMK Nevers
- URPS MK
- UFR Santé

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021 :
2022 :

Source(s) :

Description de l'action :

La loi de modernisation du système de santé de 2016 a ouvert la possibilité aux médecins de prescrire une APA aux personnes en affections de longues durées. Afin de faciliter les modalités de prescription par les professionnels de santé, il convient de mettre à jour ou de développer leurs compétences afin d'augmenter le nombre de prescriptions. Le Réseau Sport-Santé développe diverses actions :

- Plateforme EsPASS : une formation en ligne, composée de plusieurs petites vidéos, guide les médecins pour conseiller et prescrire l'APA (onglet formation sur la plateforme <https://espas-bfc.fr>).
- Intervention du RSS dans les formations de capacité de médecine du sport.
- Développement de formation médicale continue au sein des CPTS ou regroupement de médecins en formation DPC ou non.
- Intervention en formation initiale de médecine à développer.
- Mise en place de formation continue pour les masseurs-kinésithérapeutes.
- Intervention au sein du Diplôme universitaire « sport-santé en officine ».

Bilan intermédiaire :

Pour mener à bien l'accompagnement des professionnels de santé dans la prescription de l'APA, le réseau sport-santé est intervenu dans la formation de capacité de médecine du sport, dans 3 formations médicales continues, dans 2 formations Développement Professionnel Continu (DPC), au sein du diplôme universitaire d'éducation thérapeutique du patient (ETP).

La partie formation en ligne est régulièrement consultée et alimentée avec de nouvelles ressources.

Un partenariat a été créé avec l'Institut de formation en Masso Kinésithérapie (IFMK) de Nevers pour une présentation des différents rôles du kinésithérapeute dans le sport sur prescription et le suivi d'étudiants en Master dans un projet tutoré sur l'APA en cabinet. Ce partenariat sera à développer avec les IFMK de Dijon et Besançon.

Il paraît important de pouvoir intervenir dans la formation initiale des médecins.

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Nombre d'offres de formation : 5

Nombre d'intervention du RSSBFC auprès des professionnels de santé : 9

de résultats

Nombre de personnes bénéficiaires du PASS : 2032 en 2021 et 2731 en 2022

Nombre de connexions sur EsPASS « médecin » : l'accès est libre depuis 2021, cet indicateur n'est plus quantifiable.

d'impact

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 14 : Développer les compétences des professionnels de santé et du sport intervenant dans le champ de l'activité physique adaptée et favoriser l'interdisciplinarité

Action 14.2

Former les éducateurs sportifs à la thématique « sport & maladies chroniques »

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

CROS BFC

Partenaire(s) :

- UFR STAPS de Besançon et Dijon
- UFR santé Besançon
- IRFC de Franche-Comté
- La Beline
- CRCP Pont d'Héry
- Mouvement sportif
- CREPS

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021 : NC
2022 : NC

Source(s) :

- OPCO : AFDAS, Uniformation
- Financements personnels ou employeur
- Pôle emploi

Description de l'action :

La politique interministérielle en faveur de la promotion de la santé par la pratique régulière d'activité physique, ainsi que le décret de mars 2017 sur l'organisation du sport sur prescription conduit de plus en plus, les éducateurs sportifs (ES) à accueillir un large public dans leurs séances, des personnes sédentaires et/ou atteintes d'une maladie chronique, en perte d'autonomie... Dans ce cadre, de nombreuses formations continues sont proposées :

- Sport et maladies chroniques (43h) par le CROS BFC ainsi que des journées de formation continues thématiques ;
- 2 Diplômes universitaires : « Educateur Sportif et Activité Physique pour la Santé » (169h) à Dijon et « Activités physiques adaptées, nutrition et cancer » à Besançon (120h) ;
- Nombreuses formations fédérales : Natation, Éducation physique et gymnastique volontaire (EPGV), Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), Basket, Handball, Tennis... (liste non exhaustive).

La dimension sport-santé est également intégrée à de nombreuses formations BPJEPS.

Bilan intermédiaire :

- Sport et maladies chroniques : mise en place en 2008 elle accueille des stagiaires avec un profil principalement BPJES ou BE de disciplines variées. Elle est très appréciée sur l'alternance théorie/pratique et le partenariat avec des établissements de SSR. Lieux de formation : BESANCON, AUXERRE, DIJON et VESOUL (en 2023). Des journées de formations continues la complètent : l'APA meilleure arme antichute, APA & cancer, APA & sophrologie, APA grossesse et post-partum, nutrition, lombalgie...

- DU « Activités physiques adaptées, nutrition et cancer » : ouvert en 2011, il est organisé tous les 2 ans et accueille en moyenne une 20ème de professionnels principalement des enseignants APA en formation initiale ou continue, mais également des masseurs-kinésithérapeutes et des éducateurs sportifs (5 ans d'expérience minimum). Formation riche alliant connaissances scientifiques dispensées par des enseignants chercheurs et maîtrise de la pathologie cancéreuse, des différents traitements et de leurs effets secondaires de part la présence de médecins oncologues dans la formation. Stage en immersion en oncologie et stage pratique.

- DU « Educateur Sportif et Activité Physique pour la Santé » ouvert en 2016, il forme en moyenne 15 personnes/an. Très complet, il permet au titulaire de ce DU de candidater (via une Validation d'Acquis Professionnels et Personnels) à une poursuite d'études en Licence "Activité Physique Adaptée et Santé (APAS)".

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Nombre d'offres de formation continue disponibles : une dizaine en BFC

de résultats

Nombre d'éducateurs sportifs formés par le CROS : 86 SMC et 44 FC, par l'UFR Dijon : UFR Besançon : 13, des sports de Dijon :

Nombre d'offre sport-santé mises en place sur le volet thérapeutiques et bien-être :
¼ des créneaux PASS sont animés par des ES ayant suivis la formation SMC du CROS

d'impact

Généraliser les offres sport-santé de loisir et de proximité

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques

Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire

Mesure 14 : Développer les compétences des professionnels de santé et du sport intervenant dans le champ de l'activité physique adaptée et favoriser l'interdisciplinarité

Action 14.3

Former les équipes pluridisciplinaires et le personnel de l'éducation nationale pour la prise en charge des enfants/adolescents en surpoids ou obésité notamment sur l'APA

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

RÉPPOP BFC

Partenaire(s) :

- Services des DIFOR de la région académique

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

6810€ pour 2 années

Source(s) :

ARS BFC via FIR

Description de l'action :

Dans le cadre du Plan de Formation Académique (PAF), une formation pluri-professionnelle « Accompagnement et prise en charge de l'obésité pédiatrique » est développée sur l'académie de Besançon. Basée sur l'échange d'expériences et l'identification des ressources potentielles, cette formation d'une journée réunit jusqu'à une trentaine de professionnels : professeur d'EPS, de SVT et infirmiers de l'éducation nationale.

- Repérage des malaises et difficultés en classe ;
- Déterminants pour un enseignement adapté aux élèves sédentaires en cours d'EPS ;
- Accompagner l'intégration des élèves à besoins particuliers par l'utilisation du certificat d'(in)aptitude partielle et la mise en place d'activités physiques adaptées ;
- Connaître les enjeux du PNNS et les dernières actualités dans le champ de la santé et la nutrition.

Cette action doit permettre une meilleure prévention du surpoids de l'élève par un discours commun autour de l'activité physique et de l'alimentation chez l'enfant et l'adolescent. Mais aussi de développer des actions éducatives spécifiques dans les établissements, ou à proximité, pour engager les élèves sédentaires dans un mode de vie plus actif afin qu'ils soient pleinement acteur de leur santé.

Bilan intermédiaire :

Renouvellement de la convention entre le RÉPPOP-BFC et la Région Académique Bourgogne Franche-Comté. Inscription de cette journée de formation dans le cadre du Parcours Éducatif de la Santé de l'élève pour agir en promotion de la santé et prévenir le surpoids chez l'enfant et l'adolescent. Annulation de 3 sessions de formation présentielle en raison de la crise COVID en 2020 et 21. Transformation des modules de formation sous format distanciel pour poursuivre l'action lors des périodes de restriction sanitaire, puis reprise des sessions en présentielles. Cette formation intègre l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) en 2022-23 avec un nouvel affichage : « Osons parler du surpoids : Mobiliser les ressources pour accompagner les élèves ».

Suivi des indicateurs 2020-2022 (chiffrés) :

de réalisation

- Nombre de formations réalisées : **4 sessions présentiels et 2 sessions distancielles**
- Nombre de professionnels formés : **116 infirmier(ère)s scolaires et enseignants EPS et SVT**

d'impact

Les collèges de Vauvillers, Melisey et Faucogney et la mer ont développé des ateliers spécifiques. Le département du Doubs a impulsé le défis cube énergie dans une 10aine d'établissement et des initiatives se préparent sur le Territoire de Belfort.

Axe 2 : Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutiques
Objectif 4 : Favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'APA et renforcer la coordination interdisciplinaire
Mesure 15 : Accompagner et soutenir les voies de solvabilisation de l'offre d'APA existantes et en explorer des nouvelles

Action 15.1

Lancer une réflexion pour identifier de nouveaux financeurs et pérenniser/déployer les dispositifs existants

Maître(s) d'ouvrage :

- ARS
- DRAJES

Maître(s) d'œuvre :

Equipe projet

Partenaire(s) :

- Réseau sport-santé
- CROS BFC
- ARS
- DRAJES
- Conseil régional
- CNOSF
- ANS

Avancement

- Terminée
- Pérennisée
- En cours
- Non commencée
- Abandonnée

Budget :

2021:
2022 :

Source(s) :

En 2022 aucun changement, le financement est toujours le suivant :
Conseil Régional :
40 000 €
ARS : 145 000 €
ANS : 54 000 €

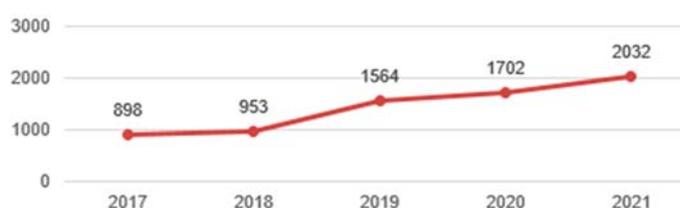
Description de l'action :

En BFC, le dispositif PASS est soutenu financièrement par des fonds publics provenant de l'ARS, de l'Agence nationale du sport et du conseil régional. Il permet alors aux bénéficiaires d'obtenir une aide partielle et dégressive sur leur cotisation sport-santé (50% année 1, 30% année 2, 10% année 3 et 4). Cette organisation financière permet un engagement progressif de la personne et d'attribuer chaque année des aides à de nouveaux bénéficiaires. Ce modèle garantit actuellement la pérennité et un déploiement équitable du dispositif via le RSSBFC mais repose uniquement sur 3 financeurs publics. Il convient aussi de mobiliser d'autres organismes comme la conférence des financeurs, des financeurs privés, des mutuelles, des collectivités (via CLS) ... Une expérimentation permise par l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pourrait également être menée. Une réflexion doit également être menée avec l'assurance maladie avec les objectifs de prévention des médecins.

Bilan intermédiaire :

Le constat en 2022 c'est l'augmentation du nombre de bénéficiaires du dispositif PASS sans augmentation du nombre des financeurs. L'AM ne finance pas à ce jour les séances d'APA pour les adultes en dehors de la CPAM du jura qui finance sur son budget d'action sociale des séances pour les personnes en situation de précarité. Il persiste encore une inégalité territoriale en défaveur de l'ex Bourgogne.

Figure 3 – Nombre de personnes accompagnées par le dispositif PASS en BFC



Source : Planète Publique, à partir des données de bilan du RSS

Suivi des indicateurs 2021-2022 (chiffrés) :

de réalisation

Nombre de financeurs et de financement pour le PASS (2011 : DRJSCS, 2016 : + ARS, 2019 : + conseil régional)

de résultats

Nombre de bénéficiaires du PASS : **2032 en 2021 et 2731 en 2022**

Nombre de CLS comprenant une fiche action sport-santé et PASS : **14 actuellement**

d'impact

Déploiement équitable sur tout le territoire régional auprès de la population concernée

**STRATÉGIE
RÉGIONALE**

SPORT

SANTÉ

**BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
2020-2024**